

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 décembre 2013

2013 DASES 603 G Subvention et convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) pour le Centre d'Éthique Clinique de l'hôpital Cochin (14e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour le Centre d'Éthique Clinique de l'hôpital Cochin (14e) et de l'autoriser à signer une convention avec cet organisme ;

Sur le rapport présenté par Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), dont le siège social est 3 avenue Victoria 75004 Paris, une convention dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement destinée au Centre d'Éthique Clinique de l'hôpital Cochin, 27 rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée à l'AP-HP pour le Centre d'Ethique Clinique de l'hôpital Cochin au titre de 2013.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65738, rubrique 429, ligne DF34004 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2013 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.